

SEANCE ORDINAIRE N° 04/2016 du 02 juin 2016

L'an deux mil seize, le 02 juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Bernwiller, dûment convoqués le 26 mai, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe SCHITTLY, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

*DITNER Mathieu
BAUR Patrick
BERHNARD Esther
CARTEAUX Dominique
DELEURY Bernard
DITNER Joseph
HELGEN Léonard
KNECHT Sylvie*

*LABARTETTE Lionel
LEBER Marie-Thérèse
SCHMITT Frédéric
SCHNOEBELEN Gervais
STIMPFLING Bertrand
ZIROLI Manolita*

Absentsexcusés : ROTH Jean-Luc, GREDEL Pierre-Paul, RAUSCHER Christophe, RICHERT Hubert, GRASSER Jean-Claude

Absents: BITSCH Jean-Luc, MALCHAIR Marielle

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Mme CARTEAUX Dominique est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Rapport annuel de l'eau
 - Rapport annuel de l'assainissement
 - Rapport annuel du SPANC
 - Fixation des tarifs du chauffage
 - Désignation des membres du comité consultatif communal des Sapeurs-Pompiers
 - Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet
 - Agrément d'un partenaire de chasse
 - Travaux silo, chaufferie et hangar de stockage
 - Avenants travaux école élémentaire
 - Achat terrain- Voie verte
 - Budget annexe Forêt
 - Travaux cimetière (Ammertzwiller)
 - Infos et Divers
- Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT du Sundgau

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** le compte rendu de la séance du 21 mars 2016.

1° RAPPORT ANNUEL DE L'EAU

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2015 est présenté aux conseillers. M. le Maire en donne lecture et le commente.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2015.

2° RAPPORT ANNUEL DE L'ASSAINISSEMENT

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif des communes déléguées d'Ammertzwiller et de Bernwiller pour l'année 2015 sont présentés aux conseillers. M. le Maire en donne lecture.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2015 des communes déléguées.

3° RAPPORT ANNUEL DU SPANC

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (**SPANC**).

Il est indiqué à l'article D2224-3 du CGCT que le conseil municipal de chaque commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement. Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel qu'il aura reçu de l'établissement public de coopération intercommunale.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Non Collectif de la Porte d'Alsace 2015.

4° FIXATION DU TARIF DU CHAUFFAGE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les statuts prévoient une actualisation annuelle des tarifs de l'abonnement et du KW :

Le tarif actuellement en vigueur à Ammertzwiller est le suivant :

R1 (la consommation) : en € HT par kWh consommé : **0,052 € HT**

R2 (l'abonnement) : valeur annuelle, en € HT par kW souscrit : **39,16 € HT**

Le tarif actuellement en vigueur à Bernwiller est le suivant :

R1 (la consommation) : en € HT par kWh consommé : **0,047 € HT**

R2 (l'abonnement) : valeur annuelle, en € HT par kW souscrit : **39,16 € HT**

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de fixer les tarifs pour la saison de chauffe à venir comme suit :

R1 (la consommation) : en € HT par kWh consommé : **0,052 € HT**

R2 (l'abonnement) : valeur annuelle, en € HT par kW souscrit : **39,16 € HT**

5° DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de former un Comité Consultatif Communales des Sapeurs-Pompiers composé des sapeurs-pompiers volontaires et des membres du Conseil Municipal.

Pour rappel les membres suivants ont été élus en date du 04.01.16

- Titulaires :
 - **BERNHARD Esther**
 - **CARTEAUX Dominique**
 - **DELEURY Bernard**
 - **DITNER Joseph**
 - **GREDEL Pierre-Paul**
 - **RICHERT Hubert**
 - **SCHNOEBELEN Gervais**

- Suppléants :
 - *BITSCH Jean-Luc*
 - *DITNER Mathieu*
 - *HELGEN Léonard*
 - *LABARTETTE Lionel*

- *MALCHAIR Marielle*
- *SCHMITT Frédéric*
- *STIMPFLING Bertrand*

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de nommer les personnes ci-après :

- Titulaires :
 - *SCHITTLY Philippe*
 - *BERNHARD Esther*
 - *CARTEAUX Dominique*
- Suppléants :
 - *BITSCH Jean-Luc*
 - *DITNER Mathieu*
 - *LABARTETTE Lionel*

- *SCHNOEBELEN Gervais*
- *DELEURY Bernard*

- *HELGEN Léonard*
- *SCHMITT Frédéric*

6° MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

Le Maire informe l'assemblée que compte tenu du transfert des TAP à la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'ATSEM à temps non complet créé initialement pour une durée de 24 heures par semaine par délibération du 27/06/2012, à 21,6 heures par semaine à compter du 01/07/2016 ,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

7° AGREMENT D'UN PARTENAIRE DE CHASSE

M. Luc HAUSS, Président de la Société de Chasse du Limberg, adjudicataire de la chasse communale de Bernwiller sollicite l'agrément d'un permissionnaire.

Après avoir examiné le dossier, l'assemblée à l'unanimité, **DECIDE** d'agréer la candidature suivante :

M. BENITEZ José, domicilié à REINACH (Suisse), Rosenweg 47.

8° TRAVAUX SILO, CHAUFFERIE ET HANGAR

M. le Maire rappelle la délibération du 21 mars 2016 concernant les demandes de subventions pour les travaux du réseau de chaleur : agrandissement du silo d'AMMERTZWILLER, hangar de stockage et chaufferie au miscanthus pour BERNWILLER.

Le cabinet Energie concept a poursuivi l'étude du projet de la nouvelle chaufferie et présenté l'avant-projet définitif dont le montant s'élève à 349 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif dont le montant s'élève à **349 000 €**,
- **DIT** que le montant des travaux est arrêté à la somme totale de **604 000 €**:
 - o **Agrandissement silo Ammertzwiler** : **105 000**
 - o **Système de déchargement chaux** : **15 000**
 - o **Chaufferie miscanthus Bernwiller** : **349 000**
 - o **Hangar de stockage** : **135 000**
- **DIT** que les crédits sont prévus au B.P. 2016.

9° AVENANTS TRAVAUX ECOLE ELEMENTAIRE

Le Maire informe l'assemblée que les lots suivants concernant les travaux de l'école élémentaire ont fait l'objet de modifications. Il précise les différents postes concernés et donne les explications techniques.

| | Lot | Entreprise | Montant |
|-------|-------------------------|-------------------|------------------|
| N° 1 | Terrassement | MADER | 7 554,24 |
| N° 3 | Charpente | SCHWOB | 16 666,67 |
| N° 4 | Couverture | SCHONENBERGER | 11 601,09 |
| N° 6 | BSO | OFB | 1 127,16 |
| N° 10 | Electricité | GAUTHERAT | 13 299,29 |
| N° 13 | Carrelage | EHRHARDT | - 1 633,00 |
| N° 14 | Revêtements sols | HERTZOG | - 1 941,00 |
| N° 15 | Equipement | COMPTOIR HOTELIER | 735,00 |
| N° 16 | Peinture nettoyage | SCHOTT | 3 000,00 |
| N° 18 | Paille/Enduits | BONHERT | 831,60 |
| N° 20 | Aménagements extérieurs | MADER | 6 125,05 |
| | | Total | 57 366,10 |

Monsieur le Maire rappelle que ce montant correspond à une augmentation d'environ 4,25% soit moins de 5%, seuil inférieur à celui toléré dans le cadre de la convention nous liant au M.O
Les crédits du C/21312 du budget primitif 2016 sont suffisants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter ces avenants pour un montant H.T. de **57 366.10 €**
- **AUTORISE** le Maire à signer ces avenants et toutes les pièces connexes.

10A° VOIE VERTE : ACHAT TERRAIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune souhaite acquérir une parcelle de terre agricole permettant d'effectuer la jonction entre les deux communes historiques d'Ammertzwiler et de Bernwiller en vue de la réalisation de la voie verte :

Mme Simone SCHITTLY, propriétaire, a d'ores et déjà donné son accord pour la cession d'une bande de 5 mètres de large soit environ 9 ares à détacher de la parcelle sise à Ammertzwiler Section 69, lieu-dit Grundacker, d'une contenance totale de 42,70 ares. Le prix de l'are a été fixé à 100 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir la surface nécessaire à la réalisation du projet,
- **CHARGE** le Maire de faire procéder à l'arpentage et au morcellement
- **FIXE** le prix de l'are à 100,00 €
- **AUTORISE** le Maire à signer le compromis de vente, le nouveau plan d'arpentage, l'acte de vente ainsi que tout document relatif à l'opération,

- **CHARGE** Maître KOENIG, notaire à ALTKIRCH, d'établir l'acte de vente.

10B° VOIE VERTE : ECHANGE DE TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de tracé de la voie verte nécessite l'acquisition d'une bande de terrain longeant le ruisseau du Spechbach à l'arrière des propriétés de la rue Jean-Jacques Henner à Bernwiller.

Il y aura lieu de détacher cette bande des parcelles sises à Bernwiller, section n° 2 parcelle n° 35, et section 28 parcelles 226 et 332 d'une contenance totale de 4,3809 ha appartenant à M. DIETMANN Jean-Marie. La largeur de la bande cédée sera variable en fonction de la position du ruisseau et de la largeur de la parcelle morcelée. La surface cédée est d'environ 45 ares.

Cette opération permettra concomitamment à la commune de disposer d'un accès sans contrainte au réseau d'assainissement et déversoirs d'orage à partir de la RD466.

En contrepartie, la commune cédera au propriétaire une parcelle de terrain communal sise à Bernwiller Section n°30 Parcelle n° 57 d'une surface de 73 ares.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser l'échange,
- **CHARGE** le Maire de faire procéder à l'arpentage et au morcellement
- **AUTORISE** le Maire à signer le compromis de vente, le plan d'arpentage, l'acte d'échange ainsi que tout document relatif à l'opération,
- **CHARGE** Maître KOENIG, notaire à ALTKIRCH, d'établir l'acte d'échange.

11° BUDGET ANNEXE FORET

Depuis sa création, le budget principal retraçait l'ensemble des écritures comptables et patrimoniales relatives à la forêt.

Par mesure de lisibilité et afin de clarifier le coût réel de l'activité « Forêt », il est apparu nécessaire d'individualiser la gestion de la forêt dans un budget annexe propre.

Compte-tenu des montants et des opérations de transfert à réaliser, il est préférable de transférer les activités dans un nouveau budget annexes « Forêt ».

Ce transfert comptable s'accompagne :

- d'un transfert des biens immobilisés dans le budget général vers ce nouveau budget,
- d'un transfert s'il y a lieu des emprunts affectés au Budget Général et souscrits pour financer les travaux et acquisitions de la forêt,
- d'un transfert, s'il y a lieu, des subventions perçues et enregistrées dans le budget général pour financer les travaux et acquisitions de la forêt.

L'ensemble de ces transferts fera l'objet d'un certificat administratif détaillé à destination du comptable public chargé de la réalisation non budgétaire de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** la création d'un budget annexe « FORET » assujetti à la T.V.A. et de comptabilité M14 (sans autonomie financière) à partir du 01.01.2017,
- **DIT QUE** les bénéfices générés par le budget annexe forêt pourront venir abonder le budget principal de la commune,
- **APPROUVE** le transfert des soldes comptables des biens immobilisés, des emprunts et des subventions du général au budget annexe « forêt »,
- **DEMANDE** à Monsieur le Trésorier de bien vouloir créer ce budget annexe "Forêt Communale" pour Bernwiller,
- **AUTORISE** M. le Maire, à fournir à Monsieur le Trésorier tous les éléments nécessaires à la création de ce budget annexe "Forêt Communale" et à signer toutes les pièces utiles à cette création,
- **DIT** qu'il y aura lieu de tenir compte de cette création pour l'élaboration du budget principal de 2017.

12° TRAVAUX CIMETIERE

M.HELGEN, chargé de l'étude de faisabilité communique à l'assemblée les propositions recueillies dans le cadre de la consultation.

Après en avoir discuté, l'ensemble des membres

- **DECIDE** de retenir le projet présenté par l'entreprise PEDUZZI pour un montant de 7 000 €
- **CHARGE** M.HELGEN de finaliser le projet avec l'entreprise PEDUZZI, charge à elle de produire un avant-projet définitif.

22h30 : départ de Mme KNECHT Sylvie.

13° INFOS ET DIVERS

- Projection Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT du Sundgau
- Décision n° 1, M.O. rénovation thermique de l'école maternelle
- Décision n° 2, M.O. voie verte entre Ammertzwiler et Bernwiller
- Décision n°3, Silo, attribution des marchés
- DIA (droit de préemption), la commune n'a pas préempté dans le cadre de la vente de la maison d'habitation sise 5A rue Jean-Jacques Henner
- Stuva 2016
- Pour le projet « Trait d'Union », prévoir un article sur les travaux en cours
- Prévoir une commission pour rédiger un règlement commun du cimetière pour la fin d'année 2016

Fin de la séance : 23h30

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la
COMMUNE NOUVELLE de BERNWILLER de la séance du 02 juin 2016**

Récapitulatif des délibérations de la séance du 02 juin 2016

Ordre du jour :

- *Rapport annuel de l'eau*
 - *Rapport annuel de l'assainissement*
 - *Rapport annuel du SPANC*
 - *Fixation des tarifs du chauffage*
 - *Désignation des membres du comité consultatif communal des Sapeurs-Pompiers*
 - *Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet*
 - *Agrément d'un partenaire de chasse*
 - *Travaux silo, chaufferie et hangar de stockage*
 - *Avenants travaux école élémentaire*
 - *Achat terrain -Voie verte*
 - *Budget annexe Forêt*
 - *Travaux cimetièrè (Ammertzwiller)*
 - *Infos et Divers*
- Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT du Sundgau*

| | | | |
|----------------------------|---------------|----------------------------|----------------|
| <i>BAUR Patrick</i> | | <i>LABARTETTE Lionel</i> | |
| <i>BERNHARD Esther</i> | | <i>LEBER Marie-Thérèse</i> | |
| <i>BITSCH Jean-Luc</i> | <i>Absent</i> | <i>MALCHAIR Marielle</i> | <i>Absente</i> |
| <i>CARTEAUX Dominique</i> | | <i>RAUSCHER Christophe</i> | <i>Excusé</i> |
| <i>DELEURY Bernard</i> | | <i>RICHERT Hubert</i> | <i>Excusé</i> |
| <i>DITNER Joseph</i> | | <i>ROTH Jean-Luc</i> | <i>Excusé</i> |
| <i>DITNER Mathieu</i> | | <i>SCHITTLY Philippe</i> | |
| <i>GRASSER Jean-Claude</i> | <i>Excusé</i> | <i>SCHMITT Frédéric</i> | |
| <i>GREDEL Pierre-Paul</i> | <i>Excusé</i> | <i>SCHNOEBELEN Gervais</i> | |
| <i>HELGEN Léonard</i> | | <i>STIMPFLING Bertrand</i> | |
| <i>KNECHT Sylvie</i> | | <i>ZIROLI Manolita</i> | |